

**Avis n° 2023/03**  
**relatif à l'accréditation**  
**de l'École nationale supérieure pour la performance**  
**industrielle et la maintenance aéronautique de**  
**l'Institut polytechnique de Bordeaux**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

### Établissement / École

Nom :	<b>Institut polytechnique de Bordeaux</b> <b>École nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique</b>
Sigle :	ENSPIMA
Nom de marque :	ENSPIMA - Bordeaux INP
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Bordeaux
Site de l'école :	Mérignac

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/04-05, n° 2019/03-05

### Objet de la demande d'accréditation

#### **Catégorie HP** (Renouvellement hors-périodique) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, en convention avec l'Université de Bordeaux

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique de l'Institut polytechnique de Bordeaux ;
- Vu le rapport établi par Patrick BOUVIER (membre de la CTI et rapporteur principal), Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI et co-rapporteuse), Dominique BREUIL (expert auprès de la CTI), Barry O'CONNOR (expert international auprès de la CTI), Kilian BONASTRE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 mars 2023 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, en convention avec l'Université de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, en convention avec l'Université de Bordeaux	Formation continue	2023	2026-2027	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'Institut polytechnique de Bordeaux**

- Prévoir des ressources supplémentaires et des postes d'enseignants-chercheurs affectés à l'ENSPIMA pour renforcer les moyens humains de l'école et accompagner celle-ci dans son augmentation en effectifs d'élèves-ingénieurs.

**Pour l'école**

- Ajouter un article sur la convention avec l'Université de Bordeaux, portant sur la mention « en convention avec l'Université de Bordeaux » dans l'intitulé du diplôme ;
- Pérenniser et augmenter les ressources propres permanentes affectées à l'ENSPIMA, en transformant certains postes temporaires en postes permanents et en réalisant des embauches ;
- Structurer et consolider la démarche qualité en rapport avec la croissance des effectifs de l'école, et mettre davantage en œuvre l'appropriation de celle-ci par les enseignants et les personnels ;
- Améliorer et formaliser la communication interne avec la croissance des effectifs ;
- Mettre davantage en valeur le hangar du futur dans la communication externe de l'école.

**Pour la formation**

- Mettre en conformité avec le processus de Bologne l'attribution des crédits ECTS pour les stages sur les semestres correspondants ;
- Poursuivre le développement de l'exposition à la recherche ;
- Profiter du semestre 9 en anglais et d'un réseau d'universités étrangères solide pour augmenter la mobilité internationale entrante.

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure pour la performance industrielle et la maintenance aéronautique de l'Institut polytechnique de Bordeaux, en convention avec l'Université de Bordeaux	2023	2026-2027

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mars 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 19 avril 2023.



Le vice-président  
Jean-Louis ALLARD